

Les appels à projets

Elargir l'offre d'hébergement à la ferme

Tourisme

Objectifs : Diversifier l'activité des exploitations agricoles et sauvegarder le patrimoine de caractère.

Actions : Recensement des besoins. Information des porteurs de projet. Mobilisation des aides financières pour la création ou la modernisation de meublés, l'accueil de groupes, la création de chambres d'hôtes ou de camping à la ferme.

Modalités : Animation par la Chambre d'Agriculture. Accompagnement des porteurs de projet par le Comité Départemental du Tourisme.

Bénéficiaires
Propriétaires Collectivités

Tourisme

Valoriser le petit patrimoine

Objectifs : Recenser et mettre en valeur le petit patrimoine rural non protégé

Actions : Recenser les sites naturels et petit patrimoine en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France. Construction d'outils de communication (panneaux, signalétique, internet, dépliants...). Mobilisation de financement pour la préservation.

Modalités : Partenariat Conseil général / Architecte des Bâtiments de France / Comité Départemental de Randonnée Pédestre / Offices de Tourisme

Economie

Renforcer la notoriété du Bleu des Causses

Objectifs : Mettre en place des actions et outils de communication pour valoriser davantage le Bleu des Causses.

Actions : Création et soutien de supports de communication (sets de table, signalétique routière, Route de l'AOP Bleu des Causses). Adhérer à la démarche «Fabriqué en Aveyron». Compléter la démarche auprès des caves de l'Etang, seule cave naturelle avec fleurines du territoire.

Modalités : Animation par la Chambre d'Agriculture, l'ODG Bleu des Causses et le Conseil général.

Bénéficiaires
Exploitants agricoles



Bénéficiaires
Exploitants agricoles Restaurateurs
Offices de Tourisme



Informations pratiques

Comment répondre à l'appel à projets ?

Communes : Lettre de saisine au Président du Conseil général et délibération

Particuliers : Lettre de saisine au Président du Conseil général, demande de dossier

J'ai une question. Qui contacter ?

Conseil général
Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace
05.65.75.82.23

05.65.75.82.03



Avec la participation de



un Territoire un Projet une Enveloppe

PARTICIPEZ

Appel à projets pour un développement concerté de la Haute Vallée de l'Aveyron

Cantons de Laissac, Campagnac, Bozouls et Séverac-le-Château

Décembre 2013



L'AVENIR, L'AVEYRON
L'Aveyron attractif



Edito

Soutenir les initiatives du monde rural, accompagner les projets que les acteurs du territoire déterminent eux-mêmes après concertation, conforter l'agriculture dans son rôle de pilier de la ruralité : tels sont les objectifs de l'opération «Un Territoire, un Projet, une Enveloppe» (TPE). Les cantons de Laissac, Campagnac, Bozouls et Séverac-le-Château ont souhaité s'engager dans cette démarche. Je tiens à remercier tous les acteurs qui se sont mobilisés pour ces réflexions. 550 personnes, au cours de 21 réunions de concertation, ont participé aux travaux menant aux résultats que vous trouverez dans ce document.

Ce programme 2013 constitue une première étape. Afin d'accompagner sa mise en œuvre, la collectivité départementale pourra mobiliser deux enveloppes pour une durée de trois ans : l'une pour l'Agriculture, l'autre pour l'Aménagement de l'Espace. Pour bénéficier de ces financements, je vous encourage vivement à répondre à cet appel à projets pour concrétiser l'important travail que vous avez effectué et qu'ensemble nous parachevons cette démarche concertée pour le développement de vos territoires.

Jean-Claude LUCHE
Président du Conseil général

«Agriculture à la loupe» et TPE, c'est quoi ?

Les cantons de Laissac, Campagnac, Bozouls et Séverac-le-Château ont fait l'objet d'un diagnostic territorial centré sur l'agriculture et les usages de l'espace rural.

Ce diagnostic, intitulé «Agriculture aveyronnaise à la loupe», a permis de montrer le

rôle central de l'agriculture et de mettre en lumière les enjeux pour son avenir. Ce diagnostic a servi de support à une réflexion pour faire émerger de nouveaux projets. Des priorités cantonales ont ainsi été définies, permettant la mise en place de groupes de travail.

Ces groupes de travail ont proposé au comité de pilotage territorial des actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques de terrain.

Un appel à projets comment ça marche ?

Les projets prioritaires ont été définis par les représentants du territoire. Si vous avez un projet en lien avec les priorités présentées dans ce document, il vous suffit de saisir le Président du Conseil général par un courrier, en vue de constituer un dossier. Les formulaires de demandes de pièces sont disponibles auprès des services de la collectivité départementale.

un programme de financement sur 23 communes



Les appels à projets

Renouvellement des générations

Faciliter la transmission des exploitations

Objectif : Faciliter la transmission des exploitations agricoles et les installations.

Actions : Accompagner des personnes ayant un projet d'installation, faciliter les relations entre cédants et porteurs de projets, valoriser le métier d'agriculteur.

Modalités : Appui de la Chambre d'Agriculture et des Jeunes Agriculteurs, constitution d'un groupe technique chargé de repérer les agriculteurs concernés, de leur proposer un entretien individualisé et de faire le lien entre les cédants, les éventuels repreneurs et les filières économiques locales déjà engagées dans ce processus.

Bénéficiaires

Exploitants
cédants

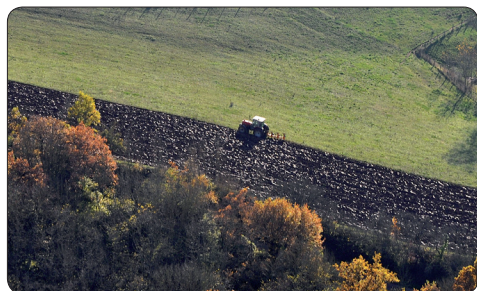
Porteurs
de projet



Bénéficiaires

Collectivités

Exploitants
agricoles



Foncier

Améliorer les conditions d'exploitation

Objectifs : Participer à l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles en facilitant les échanges amiables d'immeubles ruraux.

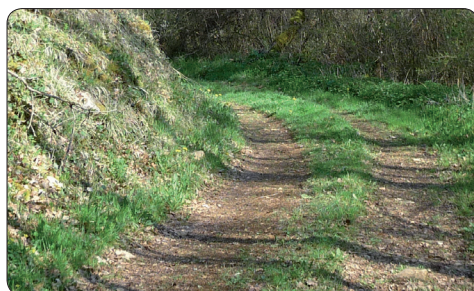
Actions : Organisation de réunions afin de définir et d'identifier les besoins des agriculteurs (possibilité d'activer l'outil «diagnostic rural communal»), concertation avec les exploitants agricoles pour constituer des réserves foncières en amont du dispositif d'échanges.

Modalités : Aide financière possible aux frais administratifs (de géomètre et de notaire) selon l'intérêt, la surface et le nombre de co-échangistes. Pour cela, la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) doit avoir reconnu l'utilité de ces échanges.

Bénéficiaires

Collectivités

Exploitants
agricoles



Favoriser le multi-usage des chemins

Objectifs : Accompagner les communes pour régulariser les chemins dans un objectif de multi-usages.

Actions : Recenser les besoins, réaliser un inventaire et une charte d'utilisation, engager des procédures de régularisation.

Modalités : Appui technique du Conseil général pour la mise à jour et la cartographie des chemins dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Foncier

Bénéficiaires

Propriétaires
forestiers

Exploitants
agricoles



Environnement / Economie

Développer la filière bois

Objectifs : Permettre aux exploitations agricoles de diversifier leurs activités grâce à leurs ressources en bois.

Actions : Accompagner les agriculteurs et propriétaires forestiers pour évaluer le potentiel de leurs parcelles boisées. Aide à la gestion. Animation pour la création de pistes forestières. Montage de dossiers de subventions.

Modalités : Animation par la Chambre d'Agriculture, accompagnement des porteurs de projets par Sylva Développement [fiches conseil, pistes forestières, Règlement Type de Gestion (RTG)]. Aide financière possible du Conseil général pour le RTG, subventions possibles de la Région pour les travaux de reboisement et la création de pistes forestières.

Environnement

Valoriser les énergies renouvelables du territoire

Objectifs : Permettre aux exploitants agricoles de mobiliser et valoriser leurs ressources énergétiques (bois, méthanisation, hydroélectrique des petits moulins).

Actions : Information des porteurs de projets de bois énergie, de méthanisation et de petite installation hydroélectrique (en lien avec la valeur patrimoniale des ouvrages). Analyse d'opportunité, étude de faisabilité.

Modalités : Animation par la Chambre d'Agriculture, Aveyron Energie Bois, la FD CUMA...

Bénéficiaires

Exploitants
agricoles

Propriétaires forestiers
ou de moulins



Bénéficiaires

Exploitants
agricoles

Acteurs
économiques



Economie

Organiser des points de vente collectifs des produits du territoire

Objectifs : Accompagner et harmoniser les projets collectifs ou individuels de vente de produits en circuits courts (marchés non sédentaires, magasins de producteurs...).

Actions : Mobilisation des agriculteurs, formation à la vente, constitution de la structure porteuse territoriale, recherche de partenaires, étude de faisabilité, mobilisation de dispositifs d'aides.

Modalités : Animation et formation par la Chambre d'Agriculture.

Bénéficiaires

Exploitants
agricoles

Acteurs
économiques



Economie

Faciliter la logistique pour l'organisation de la vente directe

Objectifs : Mise en commun des problématiques de gestion et appui logistique pour valoriser au mieux la vente directe.

Actions : Repérer et mobiliser les agriculteurs et porteurs de projets, accompagner un groupe de travail composé d'agriculteurs et d'acteurs économiques, réaliser une étude de faisabilité.

Modalités : Animation et formation par la Chambre d'Agriculture.

Bénéficiaires

Exploitants
agricoles



Tourisme

Développer l'accueil touristique à la ferme

Objectifs : Accompagner les projets d'accueil touristique à la ferme.

Actions : Identification des porteurs de projet d'accueil à la ferme. Professionnalisation des agriculteurs dans leur prestation d'accueil. Mise en relation des exploitations avec les offices de tourisme.

Modalités : Animation par la Chambre d'Agriculture. Formation à la réglementation et à la pédagogie d'accueil de groupes. Mise en place de journées thématiques en partenariat avec les offices de tourisme. Mobilisation de soutiens financiers liés aux investissements.